

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2° Adjoint MALJEAN Françoise 3° Adjoint, BELDJOUDI Eric 4° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 5° Adjoint, FERRERO Hervé 6° Adjoint, BRAUN Patrick, LEROY Michaël, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre, LANG Martial

Absents (procuration) : TSCHENS Audrey donne pouvoir à JEUNESSE Steve, HENRY Mathieu donne pouvoir à Michelle FORTIER, FLAMBEAUX Mélanie donne pouvoir à BELDJOUDI Eric, HENNEQUIN Annie donne pouvoir à BRION Jean-Pierre

Absents excusés : LARDENOIS Hervé, BIHIN Lionel

Absents : GUERY Maud, EPIROTTI Florie, BERTAUX Alexandre

Secrétaire de séance : LEROY Michaël

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire remercie de sa présence Madame PAUPERT, responsable du musée du feutre, qui évoquera le point numéro 6.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajout d'un point supplémentaire : virements de crédits.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michaël LEROY est nommé secrétaire de séance

FINANCES :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, (abstention SCHNEIDER Patricia) que lors de perte ou détérioration de la vaisselle pour un montant inférieur ou égal à 15 €, le locataire sera facturé d'un montant de 15 €, au-delà de 15 €, le matériel sera facturé suivant le prix de remplacement ; la gratuité du podium pour les associations mouzonaises, la commune de Donchery et la Fédération Industrielle Artisanale et Commerciale (FIAC) des Portes du Luxembourg, de ne pas augmenter les autres tarifs pour l'année 2022 et de compléter le tableau en ajoutant les tarifs votés au cours de l'année 2021.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (voir détail ci-après), non compris les crédits afférents aux remboursements de capital d'annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget et dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cette autorisation est valable pour l'ensemble des budgets communaux principal et budgets annexes eau et assainissement.

OPERATIONS BUDGETAIRES 25% VILLE

CHAPITRE 20	
2031	2 500,00 €
2051	7 187,97 €
Total chapitre	9 687,97 €
CHAPITRE 21	
2111	62 500,00 €
2121	131,41 €
21318	12 017,70 €
2132	4 353,08 €
2152	3 375,00 €
21534	1 000,00 €
21568	5 000,00 €
21578	675,00 €
2158	6 125,00 €
2183	175,00 €
2184	22 107,15 €
2188	1 250,00 €
Total chapitre	118 709,34 €
CHAPITRE 23	
2313	88 685,00 €
2315	467 816,60 €
Total chapitre	556 501,60 €

OPERATIONS BUDGETAIRES 25% EAU

CHAPITRE 23	
2315	163 307,23 €
Total chapitre	163 307,23 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le projet d'exposition et d'animation 2022, pour un montant total estimé à 214 429 €, avec une charge prévisionnelle pour la ville de Mouzon de 42 955 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la sollicitation de subventions.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les dates d'ouverture dominicales des commerces qui sont :

- 9 et 16 janvier 2022 : Soldes
- 29 mai 2022 : Fête des mères
- 19 et 26 juin 2022 : Soldes
- 3 juillet 2022 : Soldes
- 28 août 2022 : Rentrée
- 20 et 27 novembre 2022 : Période des fêtes de fin d'année
- 4, 11 et 18 décembre 2022 : Période des fêtes de fin d'année

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le renouvellement de la convention ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) avec le centre de gestion et charge Monsieur le Maire de signer ledit document.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de clôturer au 31 décembre 2021 la régie « droit de place marchés ». La facturation sera trimestrielle.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer avec la société Ségilog, le contrat acquisition de logiciels et la cession du droit d'utilisation pour un montant de 5 715 € HT/ an ainsi que l'obligation de maintenance et de formation pour un montant de 635 € HT/an, pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, une convention de mise à disposition de 25 m² de parcelle ZT 0163 située sur la ZI François Sommer avec ENEDIS et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Au vu de la fuite constatée par deux usagers au relevé de leur compteur : de 779 m³ pour l'un et de 2062 m³ pour l'autre, et de leur demande de dégrèvement, le Conseil Municipal décide, à la majorité (abstention de Philippe MARCQ), d'accorder à ses deux usagers, un dégrèvement des surtaxes communales eau et assainissement selon les termes de la loi WARSMANN.

POINT AJOUTE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits sur le budget de la ville comme suit :

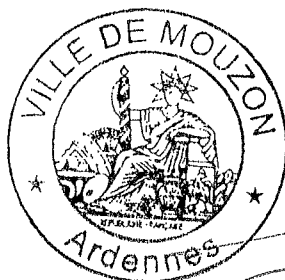
BUDGET VILLE INVESTISSEMENT En dépenses

			Montant disponible		Montant disponible après virement	
21318	Autres bâtiments publics	+	32 376,81 €	-	221,00 €	32 155,81 €
MONTANT TOTAL				-	221,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	+	900,00 €	+	221,00 €	1 121,00 €
MONTANT TOTAL				+	221,00 €	

Séance levée à 21h50

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance
Michaël LEROY



le Maire
Alain RENARD